



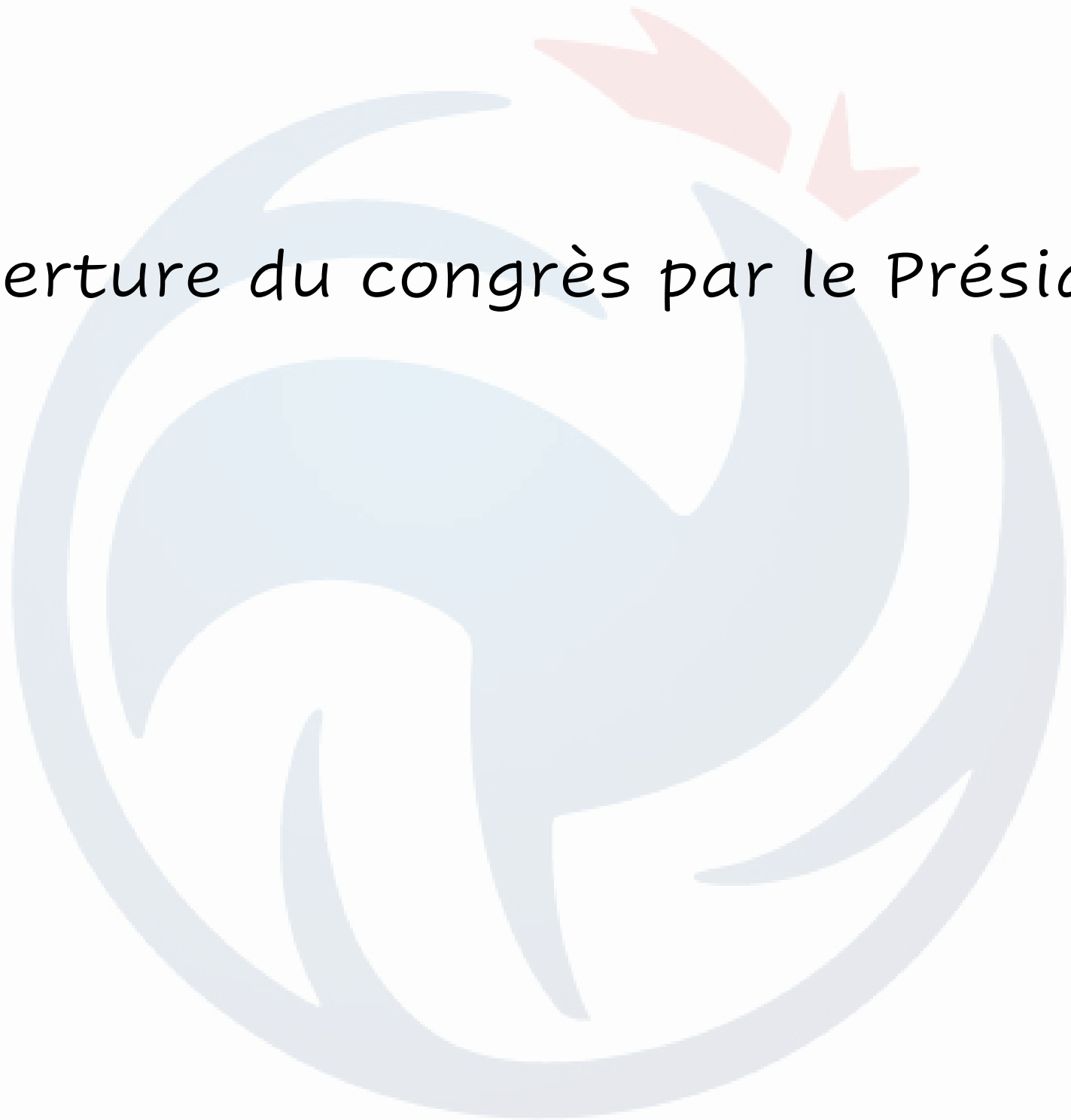
CONGRES 2024

Du 31 août





Ouverture du congrès par le Président





CRSR



REAFFILIATION 2024/2025





**Il faut mettre dans le cloud
Le PV de votre AG 2024**

**Et la liste des DIRIGEANTS de votre
association**

**Il faut également envoyer
à la Ligue l'affiliation
signée et datée**





Après l'affiliation validée il faut :

LICENCIER LES MEMBRES DU BUREAU

Président et Trésorier

Si vous avez déclaré un SG ou Vice-Pdt il faut également faire leur licence.

Une fois la VALIDATION FINANCIERE faite,
VOUS POUVEZ COMMENCER à faire les
autres licences du club.



Nouvelle architecture des licences

SAISON 2024/2025

LIEN



		CM	MUTATION	ATTESTATION HONORABILITE	AUTRE
CATEGORIE COMPETITION	VOLLEY BALL	OUI	OUI	NON	X
CATEGORIE COMPETITION	OUTDOOR	OUI	OUI	NON	X
CATEGORIE COMPETITION	PARA VOLLEY	OUI	OUI	NON	X
CATEGORIE COMPETITION	COMPET LIB	OUI	NON	NON	X
CATEGORIE HORS COMPETITION	VPT <small>EXTENSION LOISIRS</small>	OUI	NON	NON	ATTENTION A PARTIR DE M18
ENCADREMENT	DIRIGEANT	NON	NON	OUI	X
ENCADREMENT	EDUC SPORTIF	OUI	OUI	OUI	X
ENCADREMENT	ARBITRE	OUI	OUI	OUI	X
ENCADREMENT	SOIGNANT	OUI	OUI	OUI	DIPLÔME OBLIGATOIRE
ENCADREMENT	PASS BENEVOLE	NON	NON	OUI	X

Un licencié joueur occupant également une fonction d'encadrant (dirigeant, arbitre, marqueur, entraîneur ou soigneur)

**Doit prendre plusieurs licences
Il faut prendre des extensions en fonction de la licence à prendre**

**Exemple : Pour une même personne
Licence compétition extension VB
Licence encadrement extension Dirigeant
Licence encadrement extension Educ Sportif
Licence encadrement extension Arbitre**



ATTENTION !!!

- Pour tout renouvellement et création
Il faut un justificatif d'identité en cours
de validité
- L'attestation d'honorabilité se fait
directement sur le feuillet de demande
de licence
- Les photos de plus de 3 ans sont
supprimées, il faut donc en remettre une
nouvelle pour l'impression des licences





Carte délivrée avant 2014 – mineur au moment de la délivrance

Dans ce cas, la durée de validité reste de 10 ans. La date d'expiration est celle qui figure sur la carte

Carte délivrée avant 2014 – majeur au moment de la délivrance

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- La carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

Condition de prolongation automatique			
Date de délivrance	Date de validité		Condition liée à l'âge
	Date inscrite sur la carte	Nouvelle date	
2006	2016	2021	Être né en 1988* ou avant
2007	2017	2022	Être né en 1989* ou avant
2008	2018	2023	Être né en 1990* ou avant
2009	2019	2024	Être né en 1991* ou avant
2010	2020	2025	Être né en 1992* ou avant
2011	2021	2026	Être né en 1993* ou avant
2012	2022	2027	Être né en 1994* ou avant
2013	2023	2028	Être né en 1995* ou avant

* et majeur lors de la délivrance

Si vous êtes dans ce cas, même si la date de validité inscrite sur la carte est dépassée, vous pouvez continuer à l'utiliser pour toutes vos démarches en France pendant 5 ans.



Vous pouvez demander le renouvellement anticipé de la carte si vous voyagez à l'étranger dans un pays qui accepte la carte d'identité. Il faudra fournir un justificatif du voyage : Par tout moyen, par exemple : billet de transport, réservation, devis d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur en cas de voyage professionnel, attestation sur l'honneur ... à venir.

Si vous avez un passeport, vous pouvez voyager avec votre passeport. Le renouvellement anticipé de la carte d'identité ne sera donc pas possible.

Carte délivrée en 2014 ou après

Ancien modèle de carte (plastifiée bleue)



La carte d'identité est valide pendant 15 ans.

Carte délivrée en 2014 ou après

Nouveau modèle (format carte bancaire)



La carte d'identité est valide pendant 10 ans.



**Pour toutes les licences
ETRANGERES il faut vous
rapprocher de la
FFVolley**

**Voir document Note
transfert Internationaux**

SAISIE DES LICENCES VIA LE SITE DE LA FFVolley

Fonctionnement identique à la saison dernière.

Dans le cas de cette saisie des licences, les fichiers (documents scannés) DOIVENT être téléchargés sur le serveur fédéral et devront obligatoirement être sous les formats suivants : PNG, JPEG, PDF. Et leur taille maximum sera de 5 Mo pour chacun d'entre eux.

Vous ne pouvez pas valider vos licences si vous n'avez pas téléchargé le feuillet de demande de licence

Les documents sont indispensables pour valider les licences (feuillet de demande de licence avec signature, certificat médical, photo, et justificatif d'identité (création mutation)).

Nous vous rappelons que vous avez 30 jours à partir de la date de saisie de vos licences pour régler et envoyer ou scanner vos documents pour vos demandes de licences.



CLOTURE D'un PANIER

Vous devez clôturer votre panier licences en choisissant le mode de règlement.

Paiement par Carte Bancaire :

le montant du panier, les renseignements de validation
sont transmis dans le libellé de la transaction.

Paiement par Virement : Attention modification du compte de la FFVolley

dans le libellé du virement, vous devez impérativement indiqué :

- Le numéro de votre club
- Le numéro du panier
- Le montant du panier.

Paiement par Chèque :

chèque à l'ordre de la FFVolley, avec au dos, impérativement :

- Le numéro de votre club
- Le numéro du panier
- Le montant du panier.

**LES REGLEMENTS PAR CHEQUES SERONT A ENVOYER A LA LRVolley
(suite à l'embouteillage fédérale)**





**Aucune
licence ne
pourra être
validée si les
documents
sont
illisibles.**





LES CERTIFICATS MEDICAUX



Une croix rouge apparaît
lorsque le CM n'est plus
valable





Lorsque le certificat médical n'est pas exigé

le sportif doit renseigner le questionnaire de santé « QS – Sport »

Et la croix doit être cochée sur le feuillet de demande de licence

Pour toutes les demandes de :

**SIMPLE SURCLASSMENT
DOUBLE SURCLASSEMENT
TRIPLE SURCLASSMENT,**

Le CM est obligatoire chaque année.

**Les doubles et triples (avec les documents)
sont à envoyer à la Ligue pour validation**



Les sur-classements

Le simple surclassement doit:
Soit être inscrit sur la carte licence ou le listing sur lequel figure la mention S.
Soit présenter le certificat médical de la saison dument signé et daté du médecin, avec la mention simple surclassement.

Le double surclassement doit :
Soit être inscrit sur la carte licence ou le listing sur lequel figure la mention DS.

Double surclassement M15 en M21 National

Le Triple surclassement Régional ou National doit :
Être inscrit sur la carte licence
Triple surclassement M15 en Seniors



PROCEDURE DE TSR

LES CRITERES

- Projet sportif personnalisé pour le jeune (planification, suivi...);
 - Être encadrer par un entraîneur diplômé DRE1 minimum ;
- Avoir du temps de jeu en séniors (ce n'est pas à complément d'effectif) ;
- Avoir fait quatre (4) jours de stage en CRE (Centre d'entraînement régional) ;
 - Avoir l'accord de la Commission Régionale Technique ;
 - Avoir l'accord du secteur médical à la suite des examens.





LE DEROULEMENT

Remplir le dossier technique téléchargeable sur le site de la ligue.

L'envoyer à la CRT par mail à commission.technique.hdf@gmail.com.

Si décision positive : Procéder aux examens médicaux de la fiche C et envoyer tous les examens et comptes rendus par mail à la LRVolley HDF : secretariat@lrvolleyhdf.fr qui seront ensuite envoyés au médecin référent.

Surveiller son espace club pour voir la notion TSR sur la fiche licence

CHANGEMENT DE CATEGORIE DE SEXE DE COMPETITION / PRATIQUE

Si la catégorie de sexe de compétition/pratique du licencié, tel qu'énoncé par son acte de naissance, ne correspond pas au sexe dans lequel il entend participer aux activités de la FFvolley, il peut en demander le changement auprès du CEG par tout moyen via une procédure ad hoc, aux modalités spécifiques à chaque type de demande de changement

de catégorie de sexe de compétition/pratique :

- catégorie féminine vers catégorie masculine, ou
- catégorie masculine vers catégorie féminine.

- Voir le **Règlement Général des Licences et des Groupements sportifs Affiliés**
 - RGLIGA Titre 1 article 3F





ADAPTATION REGIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE

Catégorie	Année de naissance	Age	Genre	surclassements permettant de jouer dans les championnats des catégories ci-dessous :								
				M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21	SENIOR	MASTER
M7	>=2019	6 ans	M/F	autorisé	simple surcl.	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
	2018	7 ans										
M9*	2017	8 ans	M/F		autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
	2016	9 ans										
M11	2015	10 ans	M/F			autorisé	autorisé	Masc. Interdit Fem. Interdit Nat. et Reg.	interdit	interdit	interdit	interdit
	2014	11 ans					Fem. simple surcl. en Dep uniquement					
M13	2013	12 ans	M/F				autorisé	simple surcl.	interdit	interdit	interdit	interdit
	2012	13 ans										
M15	2011	14 ans	M/F					autorisé	simple surcl.	Nat = double surcl. Reg = simple surcl.	Triple surclassement	interdit
	2010	15 ans										
M18	2009	16 ans	M/F						autorisé	autorisé	simple surcl.	interdit
	2008	17 ans										
	2007	18 ans										
M21	2006	19 ans	M/F							autorisé	autorisé	interdit
	2005	20 ans										
	2004	21 ans										
SENIOR	<=2003	22 ans	M/F								autorisé	interdit
		23 ans & +										
MASTER	<=1984	40 ans & +	M/F								autorisé	autorisé

*Les M9 ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France M13 (voir Règlement Particulier de la Coupe de France M13)

Après leurs validations définitives, les licences pourront être présentées :

soit imprimées, dans ce cas la photo est obligatoirement sur le Cloud.

Pas de photo = pas licence imprimable

L'impression des licences pourra être faite par la Ligue à la demande du club.

soit par l'intermédiaire d'un support numérique quelconque.

Pas de photo = pas licence imprimable





Photos d'identité

Pour tous les documents : format portrait  pas de format paysage 

Format de photos

Taille en cm : 3,5 cm en largeur, 4,5 cm en hauteur

La référence sera ce que nous appellerons une photo d'identité (voir page suivante)

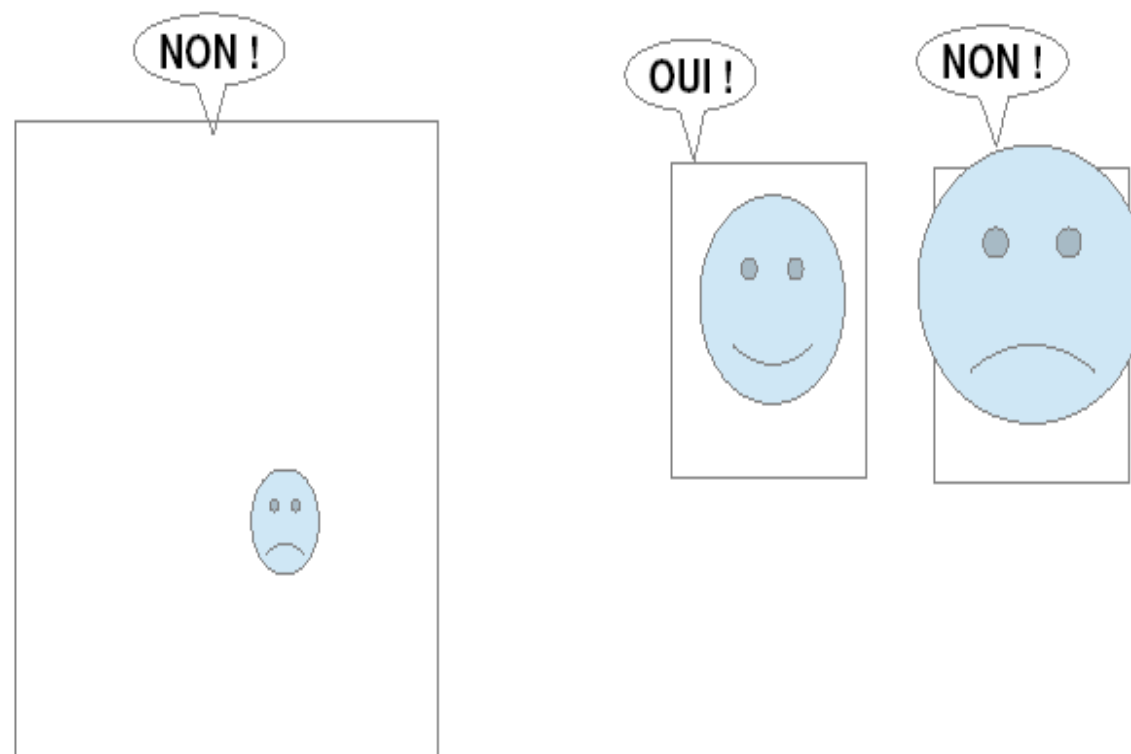
Taille en pixels

Au minimum **590 x 710** (format fixe obligatoire pour les licences ETR)

Taille de la "tête" par rapport à l'espace



Comme pour une photo d'identité voir ci dessous



Ne prenez pas en photo la photo d'une pièce d'identité.
Ne laissez pas de grandes bordures autour de la photo.

Présentation des licences :

Soit les cartes licences imprimées du collectif avec photo (10 licences par feuille que vous pouvez classer avec les N° de maillot)

Soit la liste des licences avec photo et mention des sur-classements.

En l'absence de présentation de sa licence, un licencié devra présenter (cf article 19-2 du RGES) :

Soit la liste PDF des licenciés de son GSA : ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre, et présenter, pour chaque participant, une pièce d'identité avec photo
Privilégier le support papier au support numérique
Si téléphone ou tablette elle devra être manipulée par le GSA et non par l'arbitre.

Soit une pièce officielle justifiant de son identité et son certificat médical. Dans ce cas, seuls les exemplaires originaux du certificat médical et de la pièce officielle justifiant de l'identité seront acceptés.





FORMULAIRE

DE

LICENCE

ICI





Un mail vous sera envoyé pour toutes informations ou pièces manquantes pour la validation des licences.

Prévenez la ligue dès que vous avez complété les documents manquants.

COMMUNICATION

N'hésitez pas à m'envoyer un mail pour toutes questions concernant les licences

secretariat@lrvolleyhdf.fr

Ne pas oublier de préciser votre club (éviter les abréviations c'est compliqué de s'y retrouver !)

Je réponds plus facilement par mail que par téléphone !

Attention : le siège de la FFVolley a changé :

FFVolley

2 - 4 rue des Sarrazins

94000 Créteil



BON COURAGE





CRS

Présentation des Championnats
Des RPE et tirage de la Coupe



Documents CRS

Le **R**èglement **G**énéral des **E**preuves **R**égionales

Les **R**èglements **P**articuliers des **E**preuves

RPE PNF – RPE PNM

RPE R1F – RPE R1M

RPE LSF Coupe seniors Féminines

RPE LSM Coupe seniors Masculins

RPE M21 M ou F

RPE M18 6x6 M ou F HDF Nord

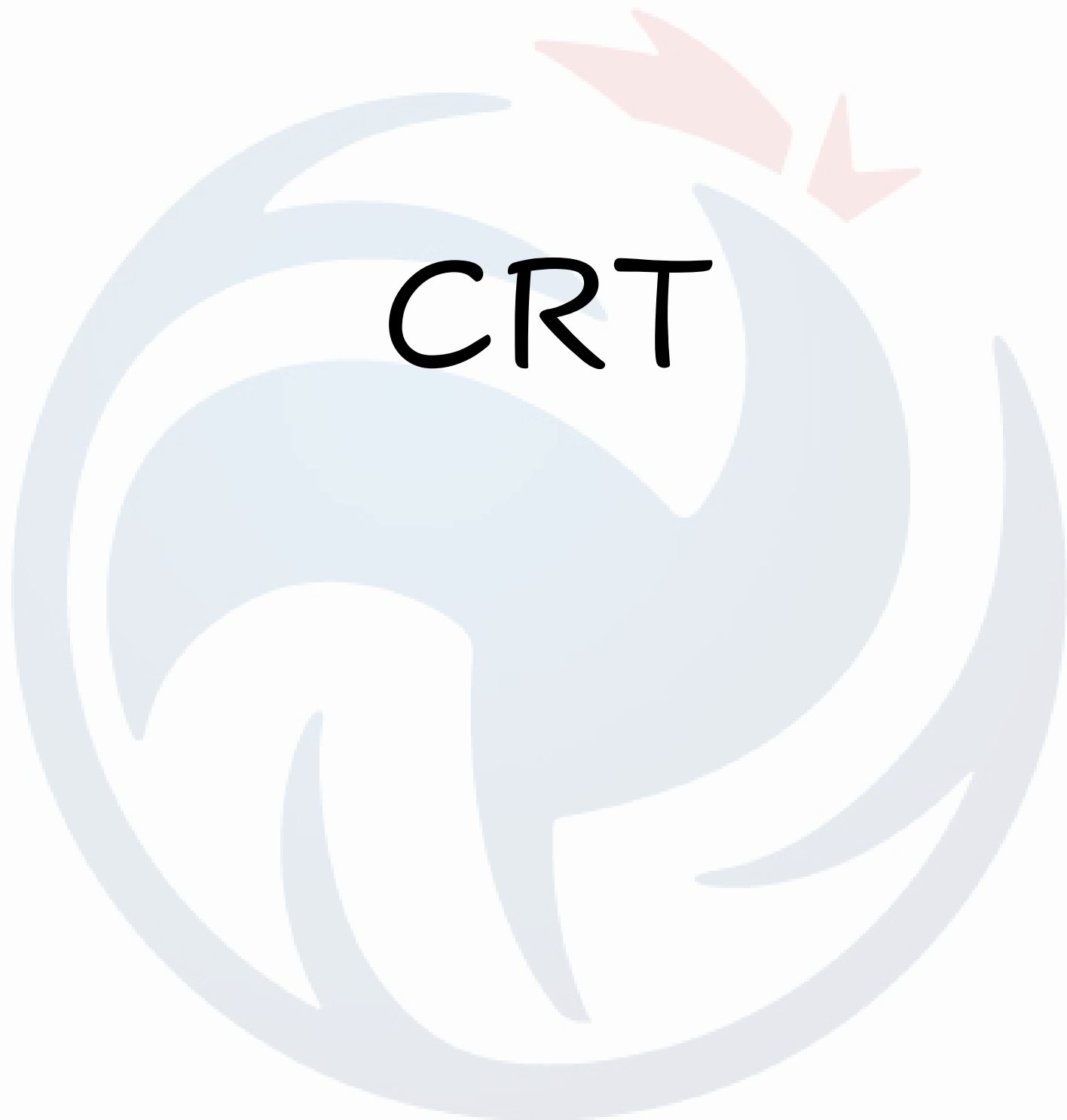
RPE M18 4x4 M ou F HDF Nord

RPE M18 6x6 M ou F HDF Sud

RPE LCMF Coupe M18 6x6 M ou F



CRA





Obligation des GSA en matière d'encadrement régional

Toute personne figurant sur une feuille de match de championnat régional à la case entraîneur ou entraîneur adjoint doit être titulaire d'une licence "encadrement – éducateur sportif".

En Pré National, la présence d'un entraîneur principal est obligatoire sur la feuille de match.

CONFORMITE EN PRE NATIONAL et REGIONAL

Tableau détaillé des modules ou diplômes requis et nombres d'entraîneurs exigés

Niveau de l'équipe 1 du GSA	Diplôme requis par l'entraîneur référent du GSA	Diplôme requis par l'entraîneur principal de l'équipe	Autre(s) entraîneur(s) titulaire(s) ou en formation	Total Entraîneurs recensés
Pré National	DRE1 validé	Modules CAVB et CIVB du DRE1	CAVB ou DRE2-M2 "Accueil, formation des jeunes"	2
Régional	DRE1 Module CIVB validé	DRE1 Module CAVB validé		1

L'entraîneur peut faire partie de la liste des joueurs(euses).

Un GSA peut inscrire un entraîneur adjoint sur les feuilles de match, à tout moment de la saison, à la condition qu'il y ait un entraîneur principal. Pour cette entraîneur adjoint pas de qualification exigée, mais licence encadrement « éducateur sportif » requise.

Pour répondre aux nouvelles exigences d'encadrement, l'offre de formation régionale a été élargie. 3 formations CAVB et 3 formations CIVB sont programmées sur la saison 2024/2025.

INFORMATIONS ET PENALITES FINANCIERES

Le non-respect des Conformités Encadrement, à l'issue du présent règlement, entraînera l'application de pénalités financières, par journée de championnat et par entraîneur.

Le coût est de : **50€ pour non-déclaration des référents et/ou entraîneurs**
21€ par match pour non-respect de la conformité

Celle-ci sera suspendue dans le cas d'une mise en conformité du GSA au cours de la saison.

Rappel :

DRE1	Certificats	Animateur (CAVB)
		Initiateur (CIVB)
		Educateur (CEVB)
		Certificat pédagogique

DRE 2	Module 1	Anim Beach
	Module 2	Accueil Jeunes
	Module 3	Prépa phys 1
	Module 4	Solidarité citoyenneté
	Module 5	VB Santé
	Module 6	VB assis



Planning des Formations de cadre :

Diplôme	Module	Date	Durée	Contenu
DRE1	CAVB	07 & 08 septembre 2024	2 jours	« Le cœur de métier », Transmettre aux entraîneurs, les connaissances permettant d'animer des séances d'initiation de l'activité volley-ball en sécurité.
		14 & 15 septembre 2024	2 jours	
		21 au 24 octobre 2024	4 jours	
		01 & 02 février 2025 22 & 23 mars 2025	2 jours 2 jours	
DRE1	CIVB	12 & 13 octobre 2024	2 jours	« Volley compétitif » ; Transmettre aux entraîneurs, les connaissances permettant de faire progresser individuellement et collectivement des joueurs engagés dans un contexte de compétition.
		07 & 08 décembre 2024	2 jours	
		02 au 05 janvier 2025	4 jours	
		24 & 25 mai 2025 07 & 08 juin 2025	2 jours 2 jours	
DRE1	CEVB	07 & 08 avril 2025	2 jours	Faire découvrir aux entraîneurs, la réglementation et la mise en œuvre des différentes disciplines associées (volley santé, para volley, beachvolley) afin de pouvoir mener des cycles de découverte. Pédagogie avancée
DRE2 Module 2	Accueil, Formation, Jeunes (AFJ)	09 & 10 avril 2025	2 jours	Démarche pédagogique pour encadrer des sections babies (M7), école de volley (M11) et des jeunes en 4x4 (M13).



**Remise des dotations
LABEL
aux clubs présents
Les dotations seront
remises par les Comités**



Clôture du congrès 2024

Par le pot de
l'amitié.